



CONCERTATION AU SOMMET SUR LES SYSTEMES ALIMENTAIRES DU CONGO
COMITE NATIONAL D'ORGANISATION
COORDINATION NATIONALE
GROUPE TECHNIQUE

FEUILLE DE ROUTE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO EN VUE DE LA TRANSFORMATION DES SYSTEMES ALIMENTAIRES POUR SOUTENIR L'ACCELERATION DE LA REALISATION DE L'AGENDA 2030 *(Version en cours de validation)*



Crédit photo : adac-congo (AIAC)

Vision nationale

**DES SYSTEMES ALIMENTAIRES DURABLES, EQUITABLES ET RESILIENTS
A L'HEURE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

14 septembre 2021

CITATIONS

« Un peuple qui ne produit pas ce qu'il consomme, n'est pas un peuple libre ».

« L'autosuffisance alimentaire annoncée durant plusieurs années ne doit pas être un slogan creux, qui renvoie à un sentiment permanent d'échec et d'impuissance. Pourtant, cet objectif reste entièrement à notre portée. Le Congo bénéficie de la générosité de la nature, avec une hydrographie suffisante, une pluviométrie abondante, relativement équilibrée sur l'année, un ensoleillement appréciable, 12 millions d'hectares de terre arable et un million d'hectares de terre arable et un maillage routier permettant d'accéder aux grands centres de consommation ... ».

« Par la production agricole, s'articuleront la mobilisation des populations, la circulation de la monnaie et le développement rural ... ».

« Des progrès significatifs sont possibles si notre organisation, dans la sphère agricole, est portée à son fonctionnement optimal... ».

Denis SASSOU-NGUESSO, Président de la République du Congo

« Il est inacceptable que la faim augmente à un moment où le monde gaspille plus d'un milliard de tonnes de nourriture chaque année. Il est temps de changer la façon dont nous produisons et consommons, notamment pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. La transformation des systèmes alimentaires est cruciale pour atteindre tous les objectifs de développement durable. En tant que famille humaine, un monde sans faim est notre impératif. »

António Guterres, Secrétaire général de l'ONU

« Ce sommet sera une occasion pour les participants d'échanger sur la manière de faire évoluer les systèmes alimentaires afin de les rendre durables et résilients. Il s'agit de trouver des voies et moyens pour améliorer la durabilité de nos systèmes alimentaires, c'est-à-dire leur permettre de nous satisfaire sans compromettre la santé de la planète et la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins alimentaires »

Paul Valentin NGOBO, Ministre de l'agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

Sommaire

Introduction	4
Situation et objectifs des systèmes alimentaires actuels de 2010 à 2021	4
Attentes des systèmes alimentaires nationaux à l’horizon 2030.....	6
Changements à apporter et les décisions à prendre au cours des trois prochaines années - 2022 à 2024	7
Approche de collaboration et de synergie des parties prenantes aux actions collectives	7
Cohérence et alignement de la feuille de route avec les autres documents de planification.....	8
Engagements des parties-prenantes.....	8
Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage de la feuille de route	9

Introduction

Le Congo, à l'instar des autres pays membres des Nations Unies, prendra part au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires durables, le 23 septembre 2021 à New York, aux USA.

Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires a été initié par Monsieur Antonio Guterres, Secrétaire Général des Nations Unies, dans le cadre de la Décennie d'action pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030.

Il offre l'occasion aux Etats membres de trouver des voies et moyens pour se remettre des différents chocs structurels et conjoncturels, et d'emprunter, *in fine*, une voie stratégique permettant l'atteinte de 14 des 17 objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030.

Après une première étape d'information et de sensibilisation des acteurs et parties prenantes aux concertations multipartites, la deuxième étape du programme a été consacrée à l'exploration approfondie des systèmes alimentaires au niveau de chaque Etat membre.

Du 15 juin au 17 août 2021, la coordination congolaise du processus a organisé sept concertations régionales et des micro-consultations auprès de différents acteurs intervenant dans tous les maillons du système alimentaire.

L'un des constats est que malgré d'énormes potentialités agro-sylvo-pastorales et halieutiques dont regorge le pays et d'importants efforts déployés par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, la production agricole nationale demeure faible. La situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle reste préoccupante. La faim et la pauvreté sont toujours d'importants défis à relever pour une partie importante de la population.

La pandémie de la COVID-19 en mars 2020 est venue se superposer à la crise économique et financière que connaît le pays, à la crise sociopolitique du Pool et aux inondations récurrentes de ces trois dernières années dans les départements de la Sangha, de la Likouala et des Plateaux. Cette situation a davantage fragilisé les systèmes alimentaires du Congo, altérant ainsi la sécurité alimentaire. Parallèlement, les différentes formes de malnutrition ont atteint, dans certaines zones agroécologiques, des seuils critiques tels que définis par l'OMS. Les conséquences socio-économiques sont même préoccupantes pour les populations dont les moyens de vie dépendent des systèmes alimentaires et du secteur informel¹.

Le processus de validation de la feuille de route nationale, lancé le 18 août 202 par le Gouvernement (avec ses partenaires), a rassemblé 60 experts issus des structures clés travaillant dans le domaine des systèmes alimentaires. La Feuille de route nationale en cours de validation, offrira au Congo, une occasion unique d'apporter sa contribution à la transformation des systèmes alimentaires et de mettre en œuvre une stratégie impliquant toutes les parties prenantes.

Situation et objectifs des systèmes alimentaires actuels de 2010 à 2021

Le système alimentaire actuel de la République du Congo est « hybride » si l'on considère l'approvisionnement comme paramètre déterminant et les consommateurs comme acteurs ultimes. Le premier circuit d'approvisionnement est celui des aliments/intrants importés et le second circuit est celui de la production locale d'aliments/intrants dans laquelle les produits forestiers non ligneux et saisonniers de cueillette/ramassage occupent une place non négligeable. Le système alimentaire du Congo n'est pas structuré sur le plan infrastructurel et normatif, mais bien structuré sur le plan

¹ Evaluation des impacts économiques et Sociaux de la pandémie COVID-19, SNU, République du Congo ; 2020

fonctionnel avec une forte participation du secteur informel. Il présente un déséquilibre considérable en termes d'activités, de poids des acteurs et de pouvoir des acteurs entre les différents segments.

Le segment de la production est le plus dynamique. Il concentre l'essentiel des acteurs. La population agricole représente 37 % de la population active. La production se réalise essentiellement en milieu rural. Elle peine à satisfaire à la demande locale et enregistre de pertes post-récoltes considérables. Le segment le plus faible est celui de la transformation au sens large (conservation, transformation et sécurité sanitaire). Il est dominé par des acteurs agro-artisanau et informels. Les défis d'énergie, d'équipement et de capital humain limitent l'effet d'entraînement, d'orientation et d'emploi des jeunes en production agricole. La couverture du besoin de consommation nationale par la production locale n'est satisfaisante que pour le manioc, la banane plantain et l'arachide avec un taux de couverture supérieur à 90% selon le PNIASAN². Le pays demeure déficitaire et dépendant des importations pour les autres produits alimentaires d'origines animale et halieutique.

Le maillon de la distribution du second circuit est contrasté selon que l'on soit en zone rurale, urbaine ou sur le trajet zone rurale vers les villes. Les pistes agricoles et l'accessibilité des voies secondaires sont les principaux défis en milieu rural. En zone urbaine, c'est la qualité du réseau routier qui est recherchée. Il sied de noter les routes nationales offrent des infrastructures globalement convenables. Cependant les producteurs, les transporteurs et les commerçants se plaignent des taxes illicites, des niveaux élevés des péages sur la Nationale 1, et plaident globalement pour une réduction de la parafiscalité sur le transit des routes nationales. Les voies ferroviaires et aériennes contribuent également à la distribution des produits. Les voies fluviales ne sont navigables qu'en saison des pluies.

Au sein des systèmes alimentaires, le segment ou maillon de la distribution est essentiellement aux mains des acteurs du secteur privé et des distributeurs informels. Sa caractéristique principale est l'absence du respect de normes et des conditions d'entreposage et de transport des différents produits et sous-produits agricoles. Ce qui occasionne des pertes post-récoltes non négligeables et une absence de respect des normes de sécurité sanitaire des aliments. Le gouvernement, les collectivités locales, la société civile, le secteur privé et les acteurs. C'est le maillon le plus liquide et le plus diversifié en termes d'acteurs (âge, genre, pouvoir, formel, informel, coopératives, nationaux et étrangers).

La gestion de déchets et le métabolisme urbain sont des maillons encore en développement embryonnaire. Les villes et les collectivités, notamment, celles signataires du Pacte de Milan sur les Politiques Alimentaires Urbaines ainsi que les ONG locales devraient s'intéresser au leadership local de ce maillon.

Du fait de la crise économique ayant conduit au tassement des revenus pétroliers, le gouvernement a fait le pari de la diversification de l'économie par l'agriculture. Les buts poursuivis sont : assurer la **sécurité alimentaire et nutritionnelle et créer des emplois durables**, à travers divers engagements, réformes, initiatives, projets et programmes. Plus précisément, le Congo vise à :

- Satisfaire la demande nationale sur toutes les cultures vivrières et fruitières de grande consommation ;
- Satisfaire la demande nationale en produits de volaille, d'espèces animales et halieutiques de grande consommation ;
- Augmenter la part des produits agricoles et agroalimentaires dans ses exportations ;
- Améliorer les conditions d'exercice de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture ;

² Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnel (PNIASAN) du Congo 2017-2021

- Renforcer les ressources et compétences du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.

A travers cette ambition renouvelée, le Congo cherche à renforcer la résilience des systèmes alimentaires face aux différents chocs (inondations, Covid-19, crises socio-politiques, effet des changements climatiques...), à assurer l'approvisionnement régulier des produits/intrants en déficit de production locale, à endiguer la flambée des prix des denrées de première nécessité et à agir en faveur des populations les plus vulnérables.

Les défis relatifs à la durabilité des systèmes alimentaires sont connus. Ils sont généralement liés aux départements ministériels ou à des secteurs qui ont, chacun, une influence particulière sur chaque maillon de la chaîne. Les départements ministériels n'ont pas toujours les mêmes intérêts et la même appréhension de la question alimentaire telle que définie dans le cadre des ODD. Ils n'ont pas non plus la même approche des objectifs nationaux en termes de faisabilité. Dès lors, il est nécessaire qu'un atelier réunissant différents ministres, sous le leadership du Premier Ministre, soit organisé afin d'harmoniser la vision du chef de l'Etat sur les systèmes alimentaires voulus au Congo en relation avec les ODD.

Attentes des systèmes alimentaires nationaux à l'horizon 2030

L'orientation stratégique retenue pour les concertations nationales congolaises en vue du Sommet est de construire d'ici 2030 « **Des systèmes alimentaires durables, équitables et résilients à l'heure du changement climatique** ». Pour ce faire, le processus des concertations départementales, nationales et les micro-consultations de la République du Congo a retenu les actions suivantes :

1. Rendre davantage opérationnelles les fonctions régaliennes de l'Etat (administratives et répressives), de protection et d'appui pour permettre la mise en œuvre des systèmes alimentaires durables, équitables et résilients ;
2. Renforcer le corpus légal ;
3. Adopter et vulgariser les déterminants de l'agriculture climato-intelligente;
4. Adopter les politiques agricoles qui réduisent considérablement la vulnérabilité des agriculteurs et des transformateurs du fait de leur dépendance structurelle à des intrants (semences, engrais, pesticides, jeunes animaux, emballage...) et à des technologies (pièces de rechange, compétences) en provenance de pays étrangers pouvant eux-aussi être paralysés par une pandémie ou autres crises, en relocalisation des systèmes de production stratégique et valorisant l'intégration des innovations et des résultats des travaux de recherches scientifiques locales ;
5. Adopter les politiques agricoles qui participent efficacement à l'amélioration du climat des affaires, à l'assainissement et amélioration de l'environnement et conditions de travail sur l'ensemble des segments des systèmes alimentaires ;
6. Améliorer conséquemment les conditions sociales des populations vulnérables et les soutenir au développement des activités génératrices des revenus (AGR) sur chaque segment des systèmes alimentaires avec des services financiers ruraux adaptés à leur situation ;
7. Encadrer et accompagner l'initiative endogène « Assurance champ » à une échelle pilote pour soutenir la résilience aux chocs et la protection sociale des petits producteurs face aux impacts multiples dont l'impact du conflit homme-faune qui devient endémique et croissant dans certains départements ;

8. Améliorer les politiques foncières par une législation favorisant l'accès et la sécurisation de la terre pour tous, en régulant les coûts, pour faciliter un accès inclusif à la terre et favoriser une agriculture et une alimentation durables ;
9. Cartographier le besoin en capital humain nécessaire à la transformation des systèmes alimentaires, former les ressources humaines (quantité et en qualité suffisantes) et mobiliser les compétences existantes pour accélérer l'ODD2 et accroître les emplois (vert) des jeunes (ODD 8) ;
10. Mobiliser les nouveaux financements de projets de développement pour l'alimentation et l'agriculture outre la production, priorisent également l'agro-industrie et le capital humain local pour des systèmes alimentaires durables et résilients ;
11. Mobiliser et encourager les innovations biotechnologiques, technologiques et TIC pour attirer davantage des jeunes vers les métiers agricoles et les solutions aux défis des systèmes alimentaires actuels pour la durabilité, la résilience et l'adaptation aux changements climatiques ;
12. Améliorer l'accessibilité à des coûts raisonnables et la disponibilité des sources diversifiées d'énergie, du réseau internet et le développement d'un réseau national d'irrigation agricole ;
13. Structurer et mettre en application les conditions d'entreposage, de conservation et les normes de transport, de logistique alimentaire dans la distribution/transport des produits agricoles et alimentaires;
14. Rendre effective l'alimentation scolaire et œuvrer à ce que les curricula de formation intègrent les thématiques des systèmes alimentaires durables, équitables et résilients.

Changements à apporter et les décisions à prendre au cours des trois prochaines années - 2022 à 2024

1. Industrialiser le secteur agricole pour réduire les pertes post-récolte et servir de levier déterminant pour le développement de la production nationale, des chaînes de valeur et la création d'emplois en milieu jeune ;
2. Mettre place un système d'approvisionnement, de distribution et de conservation des denrées et produits alimentaires, notamment des bassins de productions ruraux vers les centres urbains de consommation avec des voies de communication et des pistes rurales bien entretenues et durables ;
3. Affecter une part conséquente du budget national en faveur de l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle et réguler le financement du développement agricole avec les fonds propres de l'Etat, la promotion agricole tout en incitant les jeunes dans les métiers relevant des différents maillons des systèmes alimentaires et en orientant les investisseurs agricoles étrangers ;
4. Mettre en place d'un dispositif permanent de renforcement des capacités des acteurs professionnels dans les maillons de transformation, de distribution, de conservation des denrées et produits alimentaires avec des pistes rurales durables.
5. Renforcer le cadre législatif et réglementaire en lien avec les systèmes alimentaires ;
6. Systématiser l'alimentation scolaire et la protection sociale des couches vulnérables ;
7. Renforcer des capacités institutionnelles de collecte, de contrôle de la qualité sanitaire et de traitement de données et de l'information en matière des systèmes alimentaires.

Approche de collaboration et de synergie des parties prenantes aux actions collectives

Les parties prenantes au Congo collaborent déjà aux actions collectives à travers la mise en place et le fonctionnement des clusters. Il en est de même des coopératives, des groupements et associations de producteurs, de transformateurs, etc. Toutefois, les bonnes initiatives recensées lors des concertations à l'instar du partenariat Public-Privé pour la création du marché agricole et halieutique des femmes créés à Pointe-Noire sont à soutenir. Au niveau national, le leadership d'une synergie des actions de développement agricole pour coordonner l'ensemble des interventions structurées des partenaires au développement en faveur des systèmes alimentaires est fortement recommandé. Au sein des actions gouvernementales, il convient d'établir des synergies d'efficience et d'efficacité dans le contrôle et la collecte des données statistiques concernant des systèmes alimentaires. Cela permettra de fluidifier les systèmes alimentaires et faciliter les contrôles. Par exemple, les postes de poids bascule aideraient à collecter les quantités de produits agricoles qui sortent des bassins de production. Ainsi, chaque département ministériel pourra cerner son pouvoir et son impact sur les systèmes alimentaires. Cela permettra de mieux saisir l'adéquation ou les entraves à leurs obligations ou interventions sur chaque maillon de la chaîne alimentaire. Chaque ministère concerné pourra ainsi faire des arbitrages en faveur de systèmes alimentaires capables de soutenir la diversification de l'économie du Congo.

Cohérence et alignement de la feuille de route avec les autres documents de planification

L'élaboration de cette feuille de route coïncide avec les travaux d'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2022-2026. Sur cette base, l'alignement au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2020-2024 sera aligné aux priorités du nouveau PND. La feuille de route est également en cohérence avec (i) la vision du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, (ii) les axes stratégiques de la politique nationale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, (iii) les six (6) axes stratégiques de la politique d'alimentation scolaire. La feuille de route recherche à promouvoir la politique nationale semencière. Elle se base également sur les acquis de la Contribution nationale déterminée pour une meilleure gestion de l'impact lié au changement climatique et capitalise la stratégie nationale du développement durable 2016-2025.

En évoquant la situation de la consommation du bois-énergie au Congo, la feuille de route intègre les engagements du Congo pour la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit en particulier de la signature de la Lettre d'intention de 65M USD entre le Congo et l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI) pour déployer ses investissements REDD+ et du Projet de réduction des émissions de CO₂ issues des forêts (PREFOREST Congo) qui permettra de réduire les émissions de GES et d'augmenter la résilience des populations locales tout en assurant la durabilité des investissements dans les projets de foresterie, d'agroforesterie et d'agriculture. Sa phase de priorisation prendra en compte les données des travaux du Système Intégré et Permanent des Statistiques Agricoles (SPISA), du RGPH, l'enquête FIES (Enquête liée à l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue) et des autres enquêtes complémentaires menées par l'Institut National de la Statistique pour appuyer la planification et le suivi de l'agenda de la vision des systèmes alimentaires du Congo.

Engagements des parties-prenantes

Engagements de l'Etat

- Stratégie d'agglomération des structures de production agricole ;
- Création des zones agricoles protégées au profit de plusieurs groupements agricoles ;
- Mise en place d'un plan d'action pour l'élaboration d'un système national de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments aux standards internationaux
- Renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel.

Engagements de la société civile

- Accompagnement de l'Etat dans l'encadrement de proximité des acteurs au niveau de tous les maillons du système alimentaire.
- La position commune des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale membres de la PROPAC (dont la CNOP), formulée lors des Dialogues Indépendants. Véritable outil de sensibilisation et de plaidoyer pour la PROPAC et ses membres en vue de contribuer à la transformation des systèmes alimentaires innovants et durables en Afrique Centrale, cette vision stratégique se décline en six axes : (a) Parvenir à l'autosuffisance alimentaire sur les produits de base (riz, poisson, volaille..) d'ici 2030 ; (b) Libérer le potentiel des bananes et plantains ainsi que des plantes à racines et tubercules ; (c) Réduire progressivement les importations de riz et de blé, et favoriser la production et la consommation des produits locaux ; (d) Accroître significativement la production de céréales et du bétail pour instaurer la sécurité alimentaire dans le sahel ; (e) Accroître significativement la production de soja, de maïs, des produits laitiers et de la volaille dans la zone de savane guinéenne ; (f) Accorder la priorité aux programmes agricoles sensibles à la nutrition.

Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage de la feuille de route

La feuille de route du Congo s'articule autour de trois niveaux d'intervention définis par des objectifs à court terme, à moyen terme et à long terme. Les principaux engagements et objectifs de la feuille de route en rapport avec la vision des systèmes alimentaires d'ici 2030 fera objet de production d'un cadre SERA (Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage). Le premier niveau d'appréciation portera sur la prise en compte des résultats de la feuille de route dans l'élaboration du nouveau PND, le second est le plus déterminant est l'évaluation à mi-parcours de la feuille de route au cours des trois prochaines années - 2022 à 2024, d'ici 2025. Les attentes, les changements apportés, les approches de collaboration et de synergie seront appréciées en vue d'actualiser les correctifs et les points à capitaliser. Cet exercice sanctionnera le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route.



Tribune de la cérémonie officielle du lancement des travaux du processus de validation de la Feuille de route nationale (de gauche à droite : M. Jean Baptiste ONDAYE, Secrétaire Général de la Présidence, Point Focal SUN-Congo ; M. Paul Valentin NGOBO, Ministre de l'Agriculture,

de l'Elevage et de la Pêche ; M. Pierre MABIALA, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement ; Mme Irene MBOUKOU-KIMBATSA, Ministre des affaires sociales et de l'action humanitaire ; M. Chris MBURU, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies)



Crédit photo : Bijou
Les participants



Crédit photo : Bijou

Photo de famille